MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique
DLP 11-7-84395415

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 90f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

5 Juillet 1984 N° de série continue 281 Bulletin n° 13

ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE

Les éclosions ayant été très échelonnées, il est indiqué, dans les zones contaminées, de faire ou de refaire le traitement contre ce parasite, dès réception.

CARPOCAPSE

Le 1er vol est toujours en cours et tire à sa fin dans les situations les plus précoces. La protection doit donc se poursuivre par un 2ème traitement 12 jours après le précédent.

RECTIFICATIF

Dans notre précédent numéro du 21 Juin, nous indiquions comme produits larvicides respectant la faune utile : phosalone, phosmet et phosphamidon. Il convient de ne pas oublier le diflubenzuron (Dimilin) déjà indiqué dans notre numéro 11 du 8 Juin pour son action ovicide, mais qui possède également une bonne action larvicide. Son utilisation peut en outre éviter des pullulations de psylles ou d'acariens : elle doit par contre être évitée sur les fruits destinés à l'exportation vers l'Amérique du Nord ; aucune trace de résidus dans les fruits n'étant tolérée par les USA et le Canada.

ACARIENS

Des attaques sont observées en certains secteurs. Pour la lutte contre ces parasites, se reporter au Bulletin n° 9 du 9 Mai.

TORDEUSE ORIENTALE

Les sorties de papillons s'étaient ralenties pendant le mois de mai, ont repris et accusent des chiffres assez importants autour du 15 juin. L'intervention est donc à faire en toutes zones dès réception à l'aide des produits indiqués dans notre Bulletin n° 10 du 23 mai, en gardant à l'esprit les délais d'emploi avant récolte.

CARPOCAPSE DES PRUNES

La protection est à maintenir dans les zones affectées par cet insecte, car le vol se poursuit.

PUCERON LANIGERE

Dans les quelques zones où ce parasite s'est manifesté, l'application est à faire avec l'un des produits suivants :

azinphos méthyl : 40 g/hl (nombreuses spécialités)
ométhoate : 87,5 g/hl (Folimate)
pirimicarbe : 37,5 g/hl (Pirimor)

P495

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES. Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

TAVELURES

Les projections d'ascospores sont pratiquement terminées de sorte que la protection n'intéresse dorénavant que les vergers contaminés.

OIDIUM

Le climat actuel est favorable à cette maladie qui reste toujours présente sur pommier et pêcher. Il importe donc de continuer la protection.

VIGNE

BOTRYTIS : Peu de risques

Une intervention pour les vignes arrivant en fin de floraison (chute des capuchons floraux) n'est pas nécessaire.

MILDIOU : Situation saine

Pas d'aggravation des foyers connus.

Renouveler la protection dans les situations où il est tombé plus de 20 mm de pluie ces derniers jours.

Arrêter toute utilisation d'ACYLON, VAMIN, CALTAN dans les vignes arrivant à la nouaison (Vallée du Rhône). Afin de pouvoir étudier l'évolution de la résistance à ces produits dans notre région, vous pouvez nous signaler les parcelles présentant des attaques de mildiou (quel que soit les traitements effectués.)

BLACK-ROT

Quelques taches éparses sont visibles dans la région d'Ampuis (69) nécessitant une poursuite de la protection sur les parcelles concernées.

Là où aucune tache n'est présente (vérification nécessaire), il est possible d'arrêter les traitements spécifiques.

OIDIUM

Taches éparses présentes notamment dans le vignoble de la Loire.

Sur les parcelles en floraison, rappelons l'intérêt d'un traitement au soufre mouillable (10 kg/ha) ou poudrage (20 à 30 kg/ha).

VERS DE LA GRAPPE

Le 2ème vol d'Eudémis débute dans la région de TAIN (26).

Pas de traitement à envisager actuellement.